



Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 octobre 2018

n° 148-18

Objet : *RS - Déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération - Approbation d'un avenant n° 3 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA! et d'un avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes*

- date de convocation le 19 octobre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Alexandra Turnar
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysses	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Marc Chauvin à Daniel Rochaix - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Annick Bonniez - de Christian Gogny à Michel Dyen - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Driss Bourida - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamon - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Alain Thieffent - Florence Vallin-Balas

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 25 octobre 2018

délibération n° 148-18

objet **RS - Déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération - Approbation d'un avenant n° 3 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA! et d'un avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que les Bureaux du 13 juillet 2010 et du 8 décembre 2011 ont respectivement approuvé le déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération et l'adhésion au groupement de commandes coordonné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme « centrale OùRA! ».

Dans ce contexte, la Région a notamment signé avec la Communauté d'agglomération, le 3 juillet 2012, une convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA!, ainsi qu'une convention de groupement de commandes. Ces conventions ont déjà fait l'objet d'avenants.

Il est donc proposé d'approuver la signature d'un avenant n° 3 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA! en Auvergne-Rhône-Alpes ayant pour objet de prendre en compte les modifications relatives :

- aux modifications intervenues depuis la signature, le 25 octobre 2016, de l'avenant n° 2 à la convention-cadre,
- à l'entrée de nouveaux partenaires dans la communauté OùRA! et notamment les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) auvergnates,
- aux nouvelles modalités de répartition des financements, et notamment des autorités organisatrices de la mobilité auvergnates, des prestations mutualisées dont bénéficieront tous les partenaires, actuels et nouveaux, pour la mise en œuvre de l'interopérabilité,
- au maintien pour les partenaires « historiques » signataires de la convention-cadre en 2012, des dispositions financières définies dans l'avenant n° 2 pour le marché relatif à la mise en œuvre, à l'exploitation et à la maintenance du dispositif mutualisé OùRA! », (marché Conduent-OBS),
- à sa prolongation pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2024.

Il est également proposé d'approuver la signature d'un avenant n° 2 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la mise en œuvre et le fonctionnement d'OùRA! en Auvergne-Rhône-Alpes ayant pour objet de modifier l'objet du groupement de commandes, ainsi que le périmètre de la convention initiale du groupement de commandes pour prendre en compte l'élargissement du partenariat OùRA!.

Les projets joints en annexe précisent les modalités techniques et financières de ces nouvelles dispositions pour l'ensemble des partenaires.

La mise en œuvre de ces deux avenants n'emporte aucun surcoût en termes de fonctionnement et d'investissement pour Grand Chambéry par rapport à la convention initiale.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions de groupement de commandes,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 8 et 28,

Vu l'avis du Bureau du 13 juillet 2010 sur le déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération,

Vu la décision n° 234-11 du Bureau du 8 décembre 2011 approuvant l'adhésion à un groupement de commandes coordonné par la Région Rhône-Alpes,

Vu la décision n° 117-13 du Bureau du 20 juin 2013 approuvant la signature d'un avenant n° 1 à la convention-cadre et à la convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA!,

Vu la décision n° 132-16 du Bureau du 22 juin 2016 relative à l'approbation d'un avenant n° 2 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA! et de la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour compte de tiers,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 2 à la convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA! en Auvergne Rhône-Alpes,

Article 2 : **approuve** l'avenant n° 3 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA!,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les avenants et les pièces à intervenir,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 148-18

Objet de l'acte : RS - Déploiement d'un système billettique interopérable dans l'agglomération - Approbation d'un avenant n° 3 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA! et d'un avenant n° 2 à la convention de groupement de commandes

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 25 octobre 2018

Annexe : avenant 3 convention cadre OURA!;avenant 2 convention constitutive;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181025-lmc1H21363H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21363H1

Date de transmission en Préfecture : 09 novembre 2018

Date de réception en Préfecture : 09 novembre 2018